

ANNEXE 5



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Le ministère de l'intérieur certifie que les actions de formation à la conduite des véhicules à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière dispensées, à titre onéreux, au sein de :

M L Conduite
4 place de l'Eglise
14550 Blainville sur Orne

ont été évaluées et jugées conformes aux critères fixés par le référentiel du label :

« QUALITE DES FORMATIONS AU SEIN DES ECOLES DE CONDUITE »

reconnu par le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP) par la délibération du 9 janvier 2018.

Ce certificat est valable à compter du 18 Mars 2019 jusqu'au 18 Mars 2022



Le préfet de département ou son représentant

Par délégation
Le chef de service *Service de l'Information de la*
circulation routière et de la Sécurité Routière (SSICRET)

F. VERGNE

Site Internet : www.securite-routiere.gouv.fr